

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant une Série de
Cinq tapisseries flamandes dont
le Gouvernement vient de faire l'achat
à Anvers (Episodes de la vie d'Achille.)

N^o 1541

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1541 Anciennes tapisseries flamandes achetées à Anvers.

APPENDICE

AUX

NOTICES DE MM. SIRET ET GÉNARD

SUR LES

TAPISSERIES FLAMANDES

DE

L'HOTEL VAN SUSTEREN-DU BOIS

D'ANVERS

DONT LA

VENTE PUBLIQUE

AURA LIEU

LUNDI 18 JANVIER 1875, à 11 heures

DANS LA GALERIE D'ART

Rue Baeckelmans, Coin de l'Avenue des Arts

à ANVERS.



APPENDICE

AUX NOTICES DE MM. SIRET ET GÉNARD

SUR LES

TAPISSERIES FLAMANDES

DE

L'HOTEL VAN SUSTEREN-DU BOIS

D'ANVERS.



Comme suite et explication aux notices qui précèdent, nous croyons utile de faire connaître aux lecteurs les circonstances dans lesquelles les tapisseries ont été vues et décrites aussi bien que les modifications que l'histoire nous oblige à y apporter.

Les cinq pièces se trouvaient dans l'ancien Hôtel de la Place de Meir, qui fut reconstruit vers le milieu du XVIII^e siècle par l'architecte Jean Pierre Van Bourscheit dans le style Louis XV, dans un salon évidemment trop petit pour les contenir. Trois de ces tableaux étaient pliés dans les coins, les panneaux étant trop petits pour les recevoir et tous étaient repliés dans les bordures du haut comme du bas. Le salon n'ayant que tout juste la hauteur des tapisseries, le mobilier massif qui s'y trouvait cachait la bordure, les armoiries et une notable partie des sujets.

Notre première impression, nous indiqua Rubens com-

me l'auteur des sujets, mais certaines fautes de dessin (dues sans doute au copiste tapissier et inhérentes à son art qui ne dispose pas d'une palette pour produire des raccourcis parfaits,) nous firent chercher une autre origine. La qualité des tissus et l'examen des passe partouts que nous avons vus autour d'autres produits de notre industrie flamande, nous fit tout d'abord repousser la fausse attribution de *Gobelins*. Nous étions bien devant une œuvre antérieure à la naissance de cette fabrique.

Notre attention fixée sur les armoiries qui sont répétées dans l'encadrement au bas de chaque sujet, nos recherches se portèrent sur ce blason, et bientôt *M. Siret* put le mettre à jour et le reconnaître comme celui des seigneurs *Careenna* qui vécurent à Anvers vers le milieu du XVII^e siècle.

D'après ces données Rubens mort en 1645, pouvait bien n'avoir pas mis la main à cette œuvre. Quelques traditions parlaient de Jordaens, d'autres opinions compétentes indiquaient Schut. La similitude du nom d'*Isabelle Roelants* femme de *Jean François Antoine Careenna*, avec un maître fabricant *A. Roelants* de Bruxelles, vint fortifier l'idée de l'origine des œuvres.

Sur notre avis les tapisseries furent détachées et la bordure vint nous donner la garantie que nous ne nous étions pas trompés et que l'œuvre portait bien la marque de la fabrique bruxelloise.

Monsieur *Pinchard* ne rencontre pas le nom de Roelants parmi ses tapissiers bruxellois. Il peut donc exister une confusion dans cette attribution d'importance secondaire et que des recherches ultérieures viendront éclaircir.

L'absence de signature usuelle d'après les statuts de la corporation, peut s'expliquer par le fait de la transformation subie et déjà mentionnée ou par la perte d'un ou de deux panneaux de l'œuvre si elle a été complètement

exécutée pour le salon dont nous aurons l'occasion de reparler.

Leur coloris exceptionnellement conservé et leur belle fabrication ne les place pas moins parmi les œuvres les plus merveilleuses du temps et dénote le produit d'un atelier de premier ordre.

Ce qu'il nous importe de signaler aujourd'hui avec certitude, c'est que les tapisseries sont faites d'après des esquisses de notre grand *PIERRE PAUL RUBENS* :

Monsieur *M. Heymans* conservateur de la section des gravures à la bibliothèque royale de Bruxelles, appela le premier notre attention sur ce fait en nous indiquant que *Smith* rappelle dans son catalogue, que Rubens avait fait d'ordre du *Roi Charles I^{er}*, d'Angleterre, huit esquisses de l'histoire d'Achille destinées à être reproduites en tapisseries. Ces esquisses furent vendues lors de la dispersion des collections du roi d'Angleterre, deux d'entre elles furent achetées en Italie par *M. Vernon*, dans la galerie duquel *Smith* les vit en 1830.

Ces compositions ont été gravées deux fois : par *Ertinger* et par *B. Baron*. Les encadrements des gravures diffèrent essentiellement de ceux qui garnissent les tapisseries, mais ce fait ne prouve rien ; on choisissait le passe partout ou le cadre à sa convenance, de même qu'on choisissait les sujets préférés parmi les cartons en possessions du fabricant quand on commandait comme le dit *Careenna*, des tapisseries à juste mesure.

Sur ces entrefaites *M. le professeur Max Rooses* de Gand, nous écrivit entre autres :

« Les tapisseries exposées en vente chez vous sont indubitablement faites d'après les cartons de Rubens. Qui-conque a un peu étudié l'œuvre de notre grand maître reconnaît à première vue ses lignes larges et élégantes,

simples et fortes; il reconnaît également dans ces tapisseries une foule de types et de détails que le maître savait reproduire sans se répéter: tels par exemple: la femme qui éclaire l'immersion d'Achille; Achille enfant sur le dos du centaure. portrait d'un des enfants de Rubens; la vigoureuse tête du héros grec à droite dans la panneau représentant la colère d'Achille; la Minerve à gauche, le roi au milieu et ainsi de suite: toutes ces figures sont de vieilles connaissances, en les voyant je suis sûr que neuf Anversois sur dix qui examineront ces tapisseries s'écrieront: Voilà un morceau de Rubens!

Les esquisses originales ont été faites d'après d'Angerville pour le roi Philippe IV d'Espagne; d'après Smith et autres auteurs pour Charles I^{er} roi d'Angleterre. Elles ont dû exister en double puisque vers l'an 1830 un exemplaire en existait simultanément en Angleterre et en France. Le premier fut en partie décrit par J. Smith; le second par J. P. Collot qui l'exposa en vente à Paris vers 1850, en affirmant qu'il le possédait depuis près de 50 ans et que ses esquisses provenaient du palais Barberini à Rome. On dit que les tapisseries originales existent encore à la cour de Vienne.

Les esquisses furent gravées par Ertinger en 1679 à Anvers et par Baron à Londres. Elles étaient au nombre de 8 et représentaient suivant les graveurs les sujets suivants:

- 1^o Achille plongé dans le Styx.
- 2^o Achille sous la discipline du centaure Chiron.
- 3^o Achille rendu par Ulysse à la cour de Lycomède.
- 4^o Thetis reçoit de Vulcain des armes pour Achille.
- 5^o Colère d'Achille contre Agamemnon.
- 6^o Entrevue d'Achille et de Polyxène.
- 7^o Achille tue Hector.
- 8^o Achille est tué par Paris.

Les cinq sujets traités dans les tapisseries ont été légèrement modifiés et quelques-uns assez notablement rétrécis par la suppression des personnages sur les côtés pour atteindre la « juste mesure » imposée par le propriétaire primitif.

L'existence de ces esquisses, des gravures faites d'après elles, ont échappé à l'auteur de la *notice*. Nous croyons pourtant qu'il n'est pas superflu de les publier pour qu'il ne soit pas dit que la reproduction d'un ouvrage capital de Rubens, fut vendue dans sa ville natale sans qu'on sût à qui l'attribuer.

Les tapisseries ont été exécutées après la mort de Rubens, c'est là sans doute ce qui vous a dérouté. On doit admettre évidemment que la fabrique conservait les modèles des tapisseries qu'elle avait une première fois exécutées et s'en servait pour des reproductions postérieures, ces reproductions étaient modifiées suivant le désir des acheteurs. Que les choses se passèrent ordinairement ainsi, on peut s'en convaincre facilement en feuilletant la correspondance de Rubens lui-même avec Dudley Carleton (publiée par Hookham Carpenter) au sujet de tableaux et tapisseries Bruxelloises à fournir par le peintre Anversois au diplomate Anglais. »

MAX. ROOSES.

Messieurs Ueymans et Max Rooses, combattent et discutent le titre du n^o 4 des tapisseries; *Chryséis rendue à son père*, et ce dernier dit qu'il faut lire: *Briséis rendue à Achille*, nous croyons que le premier était du même avis. Ce n^o 4 correspondant au n^o 6, des graveurs, on croit également qu'il y a eu erreur de leur part.

Une lecture attentive de la notice si bien et si savamment détaillée par monsieur J. P. Collot, nous donne la convic-

tion que les sujets des esquisses qu'il possédait sont ceux des tapisseries de l'hotel Carenna et qu'il faut dire avec lui : n° 1. *Achille plongé dans le Styx*, n° 2. *Éducation d'Achille par Chiron*, n° 3. *La colère d'Achille*, (Correspondant à son esquisse n° 4) n° 4. *Rachat du corps d'Hector*, (Correspondant avec son n° 6.) n° 5. *Mort d'Achille*, (Correspondant avec son n° 7.).

Le n° 4 qui était en discussion ne saurait plus l'être après cette lecture, que nous faisons suivre ici pour rectification.

EXPLICATION.

« Priam aux cheveux blancs, à la barbe vénérable, enveloppé d'un manteau qui le couvre en entier, tel enfin que l'a peint Homère, s'avance incliné vers la tente d'Achille. Polyxène le précède, la grâce circule sur toute la figure de cette princesse, quoique plongée dans la douleur. Ses cheveux sont relévés en tresses suivant l'usage particulier des jeunes filles attesté par Pausanias. Priam avait eu soin de la parer des vêtements qui la décoraient quand Achille l'avait vue au temple d'Apollon.

En avant de Polyxène, sur un second plan, est Idéus le heraut de Priam. Le bras levé vers le ciel, il le montre du doigt à Achille, pour l'avertir que ce père infortuné et sa suite sont sous la protection des dieux. Sa figure noble et calme inspire le respect.

Achille aux cheveux blonds, aux pieds légers et vêtu de l'habit de pourpre que lui donna Thétis quand il partit pour Troie, sort de sa tente nu-tête, désarmé et le front serein. Il tend une main vers Polyxène ; de l'autre, ramenée en arrière, il ordonne qu'on ferme sa tente, pour que Priam ne puisse pas y voir le cadavre de son fils, de peur que cette vue n'aggrave sa douleur et ne l'irrite. Deux captives à qui

Achille avait confié le soin de laver et de parfumer ce cadavre sont auprès de lui au fond de cette tente. Un troisième personnage placé près d'elles témoigne sa douleur.

Derrière Priam sont trois compagnes de Polyxène, une quatrième les suit, portant sur sa tête la large corbeille remplie de présents destinés à Achille.

Après elle, et sur un plan plus rapproché sont trois chevaux à longues crinières, qui ont conduit et doivent ramener le char de Priam. Un garçon les garde ; il est à peine adolescent, car Jupiter avait ordonné qu'aucun homme, excepté le héraut ne fit partie du cortège.

Alcime et Automédon, écuyers d'Achille et ses plus chers compagnons depuis la mort de Patrocle sont entre lui et Polyxène. Alcime a demi nu, et un genou en terre, y a déjà déposé la large coupe, y ajoute un trépied, et tient sous le bras un vase qu'il doit y déposer encore. Automédon a déjà reçu un vase, et se dispose à le porter dans la tente d'Achille.

Dans le fond du tableau est un mat et une voile qui indiquent que la scène se passe aux bords de la mer près des navires de ce héros (').

M. Collot, nous cite encore les esquisses : N° 3. *Achille à la Cour de Lycomède*, grande composition de plusieurs figures et N° 5.

Thétis reçoit de Vulcain l'armure d'Achille, composition beaucoup plus petite.

Il décrit aussi très minutieusement les cadres peints de ses esquisses. Ces cadres sont composés d'allégories se rapportant à chaque sujet, et leur conception démontre

(') Cette explication nous prouve que les graveurs ont interverti l'ordre des sujets 6 et 7 en plaçant la mort d'Hector, après le rachat de son corps par Priam et sa fille Polyxène.

l'exactitude historique, comme l'immense érudition de notre grand maître.

En rapportant ici ces diverses opinions nous laissons le champ libre aux discussions nouvelles.

Grâce aux indications fournies et aux recherches faites par nos savants collaborateurs, nous avons pu remonter à l'origine des œuvres et nous avons pu restituer une belle page à notre histoire artistique.

L'indication des huit sujets par la gravure et par Smith, celle des sept esquisses par Collot ne doit pas arrêter les amateurs. Est-ce que les uns ou les autres ont jamais été exécutés, en existe-t-il trace quelque part? L'ont-ils été comme ils sont décrits ou gravés? Rien ne nous le prouve et rien ne nous l'indique encore. Et cela fut-il, une répétition partielle ou totale n'enlève rien au mérite ni à l'authenticité du salon Caredda.

Il est possible que notre grand Rubens ait eu à exercer son talent et ses connaissances sur les mêmes sujets et qu'il n'ait pas fait un choix identique. Charles I^{er} commandait pour un salon de palais à huit panneaux, Philippe IV, pour sept, mais dans quelle maison privée trouvera-t-on pareil salon? La salle de l'Hôtel Caredda devait être déjà d'une belle proportion pour y mettre cinq ou six tapisseries de 4 mètres, au dessus des lambris et dont l'une a environ 6 mètres de large. Il y avait en outre, comme le prouve M. Génard, une cheminée, surmontée d'un tableau par Rubens, deux portails avec des tableaux par Jordaens (tous sujets historiques et probablement en proportion avec les tapisseries qui sont 1 1/2 fois grandeur naturelle), et trois fenêtres.

Avec un peu d'imagination on pourra reconstruire le grand salon de l'hôtel Caredda et quoiqu'on fasse on ne parviendra jamais à y adapter que les cinq sujets mis en

vente; tout au plus un sixième, qui pouvait servir comme pendant à l'éducation, à savoir : le n° 5 des esquisses de M. Collot. Des fragments de bordure avec armoirie identique, trouvés à l'hôtel, nous permettent de supposer que ce sixième tableau a pu exister; qu'un accident, l'humidité ou autre cause ait pu le détruire ou le faire lacérer. (Thétis était peu vêtue devant Vulcain).

Quelle richesse et quel goût dans l'ensemble de ce salon!. Caredda l'appelle *Saletta maggiore* et il était modeste. Toutefois sa maison n'était qu'une habitation privée, elle n'a aucune origine connue de palais ou de monument public.

Quoiqu'il en soit, il est établi que les tapisseries qui nous occupent ont été commandées par Caredda à Bruxelles, après son anoblissement, soit après le 30 décembre 1655, qu'elles ont été placées dans son hôtel et qu'elles ne l'ont jamais quitté.

Nos tapisseries sont flamandes, par leur fabrication comme par leur composition.

En finissant cet appendice formons le vœu que ces beaux spécimens de notre art et de notre industrie nationales restent acquis au pays qui leur a donné le jour et qu'ils ornent bientôt un de nos palais ou un de nos musées.

ED. TER BRUGGEN.

ANVERS, 11 JANVIER 1875.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

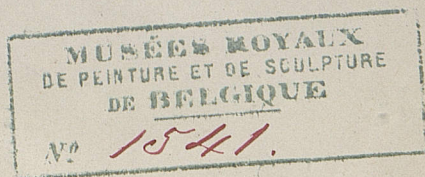
Bruxelles, le

4 février 1875

ADMINISTRATION
des
Beaux-arts, etc.
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES

SECTION
N^o 1243
L

M. S. S.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration et de la Section.

7
ANNEXE
SOMMAIRE.

H.	L.
4 -	3.25
4 -	2.45
4 -	3.75
4 -	5.80
4 -	3.80
	19.05
La bordure a	
31 Centim. de	
largeur.	

Le Gouvernement a fait récemment l'acquisition de grandes tapisseries flamandes, destinées à figurer dans les Collections du Musée et au Cabinet.

Malheureusement, par suite des travaux qui s'y exécutent et de l'insuffisance des locaux, il n'y a pas dans ceux-ci de place pour exposer ces beaux spécimens de notre ancienne industrie. Comme d'autre part, il serait fâcheux de les couler & de les mettre en magasin, j'ai pensé qu'on remédierait à tous ces inconvénients en les exposant dans la galerie qui sert de vestibule à la nouvelle entrée du Musée ancien.

Je vous prie de bien vouloir me donner votre avis sur ce projet & de

La Commission directrice
des Musées de Peinture &c
/ Monsieur Gallait, Président /

me dire notamment si la conservation
des tapisseries serait suffisamment
garantie dans un vestibule où la
lumière les frapperait directement
& si l'on aurait pas de mesures
de précaution à prendre pour les
préservir de toute dégradation.

Le Ministre de l'Intérieur,

Delessert

Bruxelles, 12 class 1871

à Mr le Ministre des
Int.

En réponse à votre lettre
du 19 février, relative aux
Beaux-arts, N° 12735,
nous avons l'honneur de
vous informer que la présente
Galerie destinée à l'exposition
de l'année a déjà
reçu une collection de
peintures ^{royales} que nous regrettons par conséquent
de ne pouvoir placer dans ce
local les tapisseries flamandes
réemment acquises à Anvers.

Nous vous prions, Monsieur,
d'agréer l'assurance

Le Président

Le Secrétaire.

Dr

J. Van der Meulen